

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2012

ACCÈS AUX SOINS ÉGAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (n° 4188)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 2, a été déclaré irrecevable en application de l'article 89 du Règlement.